



PAR COURRIEL

Québec, le 25 juillet 2024

Madame Marie-Josée Lavoie
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

Marie-Josée.Lavoie2@environnement.gouv.qc.ca



INFORMER

**Objet : Projet de parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk –
Question complémentaire – DQ16**



CONSULTER

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, ci-dessous, une question dont nous souhaitons grandement recevoir la réponse d'ici le **29 juillet, à 16h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

1. L'annexe 1 de la Directive pour la réalisation d'une étude d'impacts sur l'environnement indique que l'initiateur doit documenter « les impacts du transport des matériaux, des composantes et des travailleurs sur le milieu riverain ». Est-ce que le transport maritime des composantes d'éoliennes fait partie des aspects qui doivent être analysés?

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de la question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission